

Séminaire SRADDET : la Région construit sa vision des territoires du Grand Est

Ce jeudi 23 novembre 2017, **Jean Rottner**, Président de la Région Grand Est, **David Valence**, Vice-Président en charge des Mobilités et Infrastructures de transport, **Franck Leroy**, Vice-Président en charge de la Cohésion territoriale, de la Contractualisation et de l'Équilibre des territoires, et **Martine Lizola**, Présidente de la Commission Aménagement du territoire, ont participé au séminaire transversal du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) « **Grand Est, vers une nouvelle vision des territoires** », à l'ICN Business School à Metz.

Cette **journée de débats** a eu lieu en présence de **Jean Jouzel**, Climatologue et ancien vice-président du groupe scientifique du GIEC, d'**Eloi Laurent**, Economiste et Enseignant à Science Po Paris et à l'Université de Stanford, et de **Vincent Bertrand**, Géographe et Maître de conférences à l'Université de Lorraine.

Pour réaliser ce schéma, la Région a mis en place une **large concertation** qui a débuté le 9 février dernier et s'est poursuivie durant le printemps avec l'organisation de 4 séminaires thématiques qui ont rassemblé plus de 1 000 acteurs du territoire.

Ce séminaire « Grand Est, vers une nouvelle vision des territoires » est **central dans le processus d'élaboration du schéma**. Les diagnostics à l'échelle du Grand Est sont presque finis et la stratégie régionale commence à se dessiner. Dans ce cadre, ce temps fort a eu pour objectif d'apporter un **regard transversal et de mettre en perspective les réflexions** qui, jusqu'ici, ont été travaillées plutôt sous l'angle thématique (aménagement, transport, biodiversité-eau, climat-air-énergie).

Pour ce faire, trois angles d'attaque transversaux ont été choisis :

- l'adaptation au changement climatique,
- les solidarités territoriales,
- les changements de comportement face aux changements de modèle.

A propos du SRADDET



Le SRADDET est un **schéma intégrateur** qui rationalise et met en cohérence les différents volets stratégiques qui impactent l'aménagement du territoire au sens large¹ (Loi NOTRé). Il **remplacera dès son approbation les anciens schémas qu'il intègre**, notamment les Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) et les Schémas régionaux climat-air-énergie (SRCAE).

Le SRADDET est le premier **document de planification régional obligatoire et prescriptif**. Il sera opposable aux Schémas de cohérence territoriale (SCoT) (à défaut aux Plans locaux d'urbanisme communaux (intercommunaux) (PLU(i)) et aux cartes communales), aux Plans de déplacements urbains, aux Plans climat-air-énergie territoriaux et aux Chartes de Parc naturel régional, dès la première élaboration ou révision qui suit l'approbation du SRADDET.

¹ équilibre et égalité des territoires, infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets

Le SRADDET c'est aussi une vision partagée de l'avenir de la région. En effet, le Conseil Régional a pour ambition de faire du SRADDET un **projet fédérateur** qui ne soit pas seulement la stratégie de l'institution régionale mais aussi celle des territoires qui la composent. C'est pourquoi la Région met en œuvre un large **processus de concertation et de dialogue** (séminaires, réunions en réseau, contributions écrites, réunions territoriales...) **avec ses territoires et les territoires voisins** pour élaborer ce schéma.

Le calendrier d'élaboration du SRADDET est contraint avec l'année 2017 consacrée à l'élaboration du rapport, l'année 2018 dédiée à l'écriture du fascicule et à la consolidation du **projet de SRADDET qui sera arrêté par délibération du Conseil Régional fin 2018**. En 2019, suivra une phase de consultation règlementaire (dont une enquête publique). La Loi NOTRé, prévoit que **les Régions adoptent leur SRADDET en juillet 2019**.

CONTACT PRESSE | presse@grandest.fr